

Le Comité de direction aux membres du Conseil intercommunal de l'AISOL

### Préavis n° 2/2017 relatif à la stratégie de soutien apporté par l'AISOL pour la période 2016-2021

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

#### Préambule

Depuis juillet 2011, l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin (AISOL) gère les tâches liées à l'instruction publique des enfants degrés HarmoS 1 à 11 des Communes d'Ormont-Dessous, Ormont-Dessus et Leysin.

Après plusieurs années d'échanges d'opinions au sein des 3 Communes, cette collaboration permet, à ce jour, d'optimiser l'organisation scolaire dévolue à ces dernières et de développer l'offre dans notre vallée.

La scolarisation des élèves de la voie pré-gymnasiale au Sépey constitue l'évolution phare de la dernière législature.

Depuis la rentrée 2016, tous les enfants fréquentent les établissements scolaires du Sépey, des Diablerets et de Leysin sous la gestion de l'AISOL. Cette évolution a été rendue possible avec la construction d'un collège intercommunal au Sépey en août 2015.

L'horaire continu ainsi que la mise à disposition de réfectoires et de restaurants scolaires pour tous les enfants de l'Etablissement Primaire et Secondaire les Ormonts-Leysin (ESOL), depuis la dernière rentrée scolaire, ont conduit le Comité de direction de l'AISOL à adapter l'organisation scolaire en tenant compte de la mise en application de la Loi sur l'Enseignement Obligatoire (LEO).

Fort de ce nouveau contexte, les membres du Comité de direction de la période 2011-2016 avaient pris toutes les mesures permettant d'assurer un bon fonctionnement lors de la rentrée scolaire 2016. Cependant, avec le changement de législature au 1<sup>er</sup> juillet 2016, il nous est apparu opportun de vous présenter ce préavis.

# But du préavis

Le Comité de direction de l'AISOL développe un certain nombre de mesures afin de répondre aux attentes des familles de notre région. Il est important que le Conseil intercommunal de l'AISOL approuve cette stratégie de fonctionnement proposée par le Comité de direction et qui s'articule de la manière suivante :

- 1. Politique d'investissement pour la prochaine législature
- 2. Subvention des repas
- 3. Organisation des transports scolaires
- 4. Financement des activités extra-scolaires
- 5. Soutien aux activités parascolaires.

# Politique d'investissement pour la prochaine législature

Chaque commune reste propriétaire de son parc immobilier scolaire et aucuns frais liés à l'entretien ou à la rénovation de ceux-ci n'est mis à charge de l'AISOL.

Avec l'ouverture du Collège d'Aigremont au Sépey et celui du Suchet à Leysin, environ 350 des 550 élèves de l'ESOL bénéficient d'une technologie de pointe dans le cadre des diverses périodes d'enseignement. En effet, des tableaux interactifs remplacent les craies et tableaux noirs qui nous ont accompagnés pendant plusieurs décennies.

Il est essentiel qu'au sein d'un même établissement tous les élèves bénéficient d'outils pédagogiques similaires. Dès lors, la modernisation de l'équipement du Collège primaire au Sépey ainsi que celui aux Diablerets est donc prioritaire. Cette technologie nécessite néanmoins certains investissements logistiques tels que câblage, mise en réseau, supports muraux, et caetera qui seront réglés par les communes territoriales.

Etant donné que l'AISOL financera les tableaux interactifs de ces deux établissements et afin de garantir la parfaite équité entre toutes les communes, elle souhaite également rembourser le montant investi par la Commune de Leysin pour les infrastructures équivalentes qui se trouvent au Collège Le Suchet.

Un groupe de travail de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) propose que le financement des tableaux interactifs soit pris en charge par l'Etat de Vaud. Cette volonté date de quelques années et après une période d'inactivité d'environ 2 ans, entre 2014 et 2016, les discussions ont repris. A ce jour, l'issue des négociations est incertaine. Si aucune décision ne devait intervenir d'ici à l'été 2017, le Comité de direction vous propose de lancer le processus d'acquisition de cette technologie pour l'ensemble des élèves de l'ESOL et de procéder au remboursement de l'investissement consenti par la Commune de Leysin pour le Collège Le Suchet. Un préavis sera évidemment présenté au Conseil Intercommunal pour approbation.

# Subvention des repas

Jusqu'en 2015, les élèves des classes du degré secondaire scolarisés à Leysin bénéficiaient d'un encadrement durant les repas de midi. Les accords avec les restaurateurs locaux permettaient d'offrir un repas à CHF 10.-- avec prise en charge à raison de 50% par l'AISOL. Une trentaine d'enfants ont bénéficié de cette prestation.

Depuis 2015, suite à l'ouverture du Collège secondaire au Sépey, tous les élèves scolarisés au Sépey ont la possibilité de manger au réfectoire scolaire exploité par « la Dent de Midi ». Pour l'année scolaire 2015-2016 la participation des parents s'élevait à CHF 6.-- par repas (qui coûte effectivement aux environs de CHF 14.36). Chaque lundi, mardi, jeudi et vendredi ont été servis plus de 210 repas, ce qui représente 31'700 menus.

Depuis l'année scolaire 2016-2017, avec l'ouverture du réfectoire au Collège Le Suchet et la collaboration avec le restaurant de l'hôtel des Chamois aux Diablerets, tous les élèves de l'ESOL ont la possibilité de fréquenter une cantine quelque-soit leur âge ou leur site de scolarisation. Plus de 400 élèves s'inscrivent régulièrement pour les dîners.

Suite à cette évolution le Comité de direction a adapté les subventions accordées sur le prix des repas. Les montants à charge des parents, depuis la rentrée 2016, sont les suivants :

- CHF 7.-- par repas pour les enfants du premier cycle primaire (1 à 4P)
- CHF 7.50 par repas pour les enfants du deuxième cycle primaire (5 à 8P)
- CHF 8.-- par repas pour les enfants du cycle secondaire (9 à 11S)

A noter, qu'à ce jour, aucune demande d'aide supplémentaire de parents en difficultés financières ne nous est parvenue.

Vous trouverez ci-dessous les tableaux récapitulatifs avec le barème des prix, y compris les frais administratifs et de personnel d'aide, en fonction du nombre de repas annuels par prestataire de service :

### Concordance, réfectoire à Leysin :

Jusqu'à 12'000 repas/an	CHF 16.36 le repas	Cible 80 repas/jour
Dès 15'000/an	CHF 14.74	100 repas/jour
Dès 18'000/an	CHF 12.90	120 repas/jour
Dès 21'000/an	CHF 12.42	140 repas/jour

## La Dent de Midi, réfectoire au Sépey :

Jusqu'à 30'000 repas/an	CHF 15.08 le repas	Cible 200 repas/jour
Dès 33'000/an	CHF 14.36	220 repas/jour
Dès 36'000/an	CHF 13.78	240 repas/jour
Dès 39'000/an	CHF 13.39	260 repas/jour

Une variation de +/- 5% est tolérée dans le même barème de prix pour les deux prestataires.

### Les Chamois, restaurant scolaire aux Diablerets :

3'750 repas/an CHF 12.15 le repas Cible 25 repas/jour

# Le coût annuel estimé à la charge de l'AISOL est donc détaillé ci-dessous :

	Nbre repas estimé/an	Part parents (CHF 7.50 moyenne)	Part AISOL	Coûts totaux des repas
Dent de Midi	33'000	247'500	226'380	473'880
Concordance	18'000	135'000	97'200	232'200
Les Chamois	3'750	28'125	17'438	45'563
Total	54'750	410'625	341'018	751'643

A titre de comparaison, vous trouverez ci-dessous les différentes pratiques des communes du District qui ont mis en place une structure d'accueil pour les écoliers à midi soit :

	Prix total du repas	Participation communale	Part à charge parents
Aigle	CHF 13.20	CHF 0	CHF 13.20
Ollon	CHF 19.92	CHF 11.12	CHF 8.80
Ollon (Villars)	CHF 21.94	CHF 12.36	CHF 9.58

Force est de constater que la politique de subventionnement de l'AISOL est assez généreuse et la participation des parents nettement inférieure en regard des tarifs pratiqués dans les communes voisines.

Les enfants ont également la possibilité d'amener un pique-nique au réfectoire. Cette facilité est facturée CHF 4.-. Des fours à micro-ondes sont à disposition, des carafes d'eau sont disposées sur les tables et l'encadrement par le personnel de service est garanti.

Le coût des repas facturé par les prestataires étant directement lié au nombre de repas, nous devons éviter au maximum que des parents choisissent l'option du pique-nique au détriment du repas au réfectoire. Nous relevons également que dans certains réfectoires scolaires le pique-nique est simplement interdit.

Le Comité de direction de l'AISOL propose de maintenir la participation actuelle aux frais de repas et de favoriser la fréquentation des différents réfectoires et restaurant scolaires.

# Organisation des transports scolaires

Les communes, respectivement les Associations de Communes, sont tenues d'organiser le transport des élèves selon l'article 28 de la Loi sur l'Enseignement Obligatoire (LEO) qui précise que : « lorsque la distance à parcourir entre le lieu d'habitation et le lieu de scolarisation, la nature du chemin et des dangers qui y sont liés, l'âge et la constitution des élèves le justifient, à défaut de transports publics adaptés aux horaires scolaires ». Ces transports doivent être gratuits pour les élèves, y compris lorsqu'il s'agit de transports publics.

A cet effet, depuis de nombreuses années les communes respectives ont mis en place une procédure efficiente et dès 2011, l'AISOL se charge de cette organisation pour les 3 communes. Dans la mesure des possibilités offertes, l'utilisation des transports publics tels que TPC et Car Postal est impérativement préconisée. Cependant, le recours à des entreprises de transports privées reste néanmoins indispensable notamment pour les plus jeunes enfants ou pour les sites qui ne sont pas desservis par un service public.

Voici le détail des différents coûts liés à l'utilisation des prestataires publics pour l'exercice 2016 :

Abonnements ASD : CHF 53'577.- Abonnements Car postal : CHF 90'902.55

Soit un total de CHF 144'479.55 uniquement pour les élèves qui utilisent ces facilités.

Afin de promouvoir les transports publics, l'AISOL s'efforce d'offrir à tous les écoliers un abonnement annuel de la communauté tarifaire « Mobilis » qui couvre tous les transporteurs publics pour les 6 zones que comportent nos 3 communes. Cette facilité sera possible en fonction du tarif préférentiel pour les zones concernées.

Pour l'année 2017, après plusieurs semaines d'âpres négociations, nous avons obtenu un abonnement 6 zones concernant les 550 élèves de l'ESOL pour **un montant annuel total de CHF 160'140.--.** Le coût annuel de l'abonnement revient donc à CHF 291.-- par élève alors que le tarif officiel annoncé se chiffre à CHF 1'206.--. Ce rabais conséquent est rendu possible étant donné que près d'un tiers des élèves ne prennent pas les transports publics dans le cadre des transports scolaires. De plus, nous avons estimé que 6% du total des élèves utilisent actuellement ce moyen de déplacement en dehors des périodes scolaires.

Cette approche évitera dorénavant de fastidieux calculs des coûts des trajets par élève à chaque début d'année scolaire. De plus, avec l'augmentation tarifaire des abonnements individuels annuels, le tarif actuel de CHF 144'479.-- aurait immanquablement été revu à la hausse.

Sur ces bases et dans la mesure où un éventuel changement de tarif n'excède pas 15% du coût effectif actuel de l'abonnement annuel « 6 zones » le Comité de direction propose d'offrir un abonnement annuel à tous les élèves.

En cas d'indexation conséquente, une étude détaillée par utilisateur sera réalisée afin d'offrir la meilleure variante.

### Financement des activités extra-scolaires

Conformément à l'article 132 de la LEO, l'AISOL assume tout ou une partie des frais d'organisation des camps, courses d'école et voyages d'études, sans les charges salariales des enseignants et accompagnants. Une participation financière peut néanmoins être demandée aux parents.

Depuis des décennies, des périodes de ski sont dispensées gratuitement aux enfants de l'ESOL afin notamment de promouvoir cette activité dans une région où la pratique de ce sport est « vitale » pour le développement touristique. Cette offre représente près de la moitié du budget des activités extrascolaires.

Les dépenses pour ces activités sont indubitablement tributaires du nombre d'élèves. Une large palette d'activités est soutenue par l'AISOL. De plus, une somme conséquente est mise à disposition de la direction de l'ESOL afin de saisir des opportunités d'animations ou de sorties durant l'année scolaire. Dès lors, le Comité de direction souhaite appliquer une politique de soutien claire et transparente.

Dès 2018, le budget alloué aux activités extra-scolaires sera calculé essentiellement sur la base des chiffres ci-dessous. Soit un montant par élève en fonction du type d'activité. Dans le tableau ci-dessous, les principes proposés sont reportés au budget 2017. Le montant correspond, à CHF 1'455,-- près, au budget adopté pour l'exercice 2017.

Nombre élèves – Année 2016-17	549	
1P/2P	94	
3P/4P	95	300
5P/6P	111	
7P	37	87
8P	50	0/
9S	59	
10S	50	159
11S	50	
ACC S/1	3	3

Activités	Principes de soutien	Budget 2017
Voyages		35'475.00
Course d'école	CHF 25 par élève soit 437 élèves de 1P à 8P et 10S. Tenant compte des classes qui vont en camp et n'ont pas de subvention course d'école.	10'925.00
Camp Estavayer	CHF 250 par élève, soit 59 élèves de 9S - (+ Part parents de CHF 120)	14'750.00
Voyages d'étude 11S	CHF 100 par élève à savoir 50 élèves	5'000.00
Camp primaire	CHF 100 par élève. Max. 3 classes en camps la même année.   pas de subvention course d'école pour la classe qui part en camp   16 élèves par classe en moyenne	4'800.00
Ski		55'000.00
Cours de ski	CHF 100 par élève pour les primaires + CHF 65 par élève pour les secondaires.	49'000.00
Concours scolaires	CHF 20 par élève (2015, CHF 20.65 par élève) soit 300 élèves de 1P à 6P	6'000.00
Divers	expos, spectacles, Noël, joutes, etc.	12'980.00
1P à 11S	CHF 20 par élève, soit environ CHF 1'000 par année scolaire (1P à 11S)	10'980.00
Réserve et imprévus		2'000.00
TOTAL		103'455.00

Les frais de transports sont compris dans le budget des différentes activités extra-scolaires.

Le Comité de direction propose d'adopter les montants forfaitaires par élève décrits ci-dessus pour les activités en question.

# Soutien aux activités parascolaires

Depuis la rentrée 2016-2017, au terme des périodes scolaires, diverses activités sont offertes aux élèves du Sépey. Cette démarche, initiée par le Comité de direction de l'AISOL vise à offrir une opportunité de pratiquer des activités sportives, culturelles, culinaires ou artistiques sous la conduite des associations ou particuliers. Une aide aux devoirs avec un encadrement professionnel est également proposée pour celles et ceux qui en auraient l'envie ou le besoin. L'AISOL s'efforce de coordonner ces activités et de les promouvoir à l'aide d'un programme semestriel remis à tous les élèves du site.

Dès la rentrée 2017-2018, cette promotion sera proposée à l'ensemble des élèves de l'ESOL, à savoir à Leysin, Les Diablerets et Le Sépey.

Cette forme d'accueil parascolaire va permettre de répondre en partie aux attentes de l'Etat vis-à-vis des Communes ou des Associations de Communes en lien avec l'accueil des enfants en dehors des heures de cours. Le financement de ces activités (sauf le soutien aux devoirs) est entièrement assumé par les parents. Le rôle de l'AISOL reste néanmoins central pour mettre en place un programme varié, de fixer des plages horaires en fonction des horaires scolaires et les répartir en semaine les lundis, mardis, jeudis et vendredis après-midi.

Les infrastructures scolaires sont donc gracieusement mises à disposition afin d'encourager les associations et éviter un report des coûts sur les parents. Cette gratuité concerne uniquement les sites où les infrastructures ne concurrencent pas d'autres salles de même type, gérées par les Communes. La démarche touche uniquement les activités organisées dans le cadre du programme d'activités parascolaires coordonnées par l'AISOL.

Un soutien aux devoirs sera proposé aux classes de 5 P à 11S des 3 sites scolaires, dès la fin des cours. Une participation financière sera demandée aux parents. L'AISOL prendra en charge le solde de cette prestation. La participation de l'AISOL dépendra du succès de cette offre. Elle pourrait se monter à environ CHF 10'000.- par année.

Le Comité de direction propose donc d'offrir la gratuité des infrastructures scolaires aux associations ou aux particuliers qui proposent une activité dans le cadre du programme parascolaire établit par ce dernier.

### Conclusion

Depuis maintenant plusieurs années, notre région touristique souffre de plein fouet de la mise en vigueur de nouvelles législations. Il faut également faire face à une dynamique touristique plutôt terne, notamment en raison d'un franc fort, avec comme principale conséquence une baisse de fréquentation des touristes européens.

Le tourisme quatre saisons est sur toutes les lèvres et paraît comme une condition sine qua non au tournant que nous devons prendre afin de réussir cette transition économique.

De nombreux défis sont à relever pour pérenniser notre développement.

L'école est un socle essentiel pour permettre aux familles de préserver ou de poser un ancrage solide dans ce coin de pays. Notre offre scolaire se veut donc attractive et doit répondre aux besoins de nos concitoyens.

Une organisation scolaire efficiente permettra aux habitants de concilier carrière professionnelle et vie de famille harmonieuse. Toutes ces activités extrascolaires enrichissantes vont permettre aux enfants de s'épanouir et développer ainsi un regard critique sur le monde qui nous entoure. Les liens qui se tissent aujourd'hui entre les murs du Collège intercommunal d'Aigremont rapprochent les adultes de demain, les mêmes qui seront les décideurs du futur des Communes de notre Vallée.

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

## LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE DES ORMONTS ET LEYSIN DANS SA SEANCE DU 7 JUIN 2017

**Vu** le préavis No 2/2017 du 4 mai 2017;

**Ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;

Attendu considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

#### DECIDE

- de lancer le processus d'acquisition de cette technologie pour l'ensemble des élèves de l'ESOL et de procéder au remboursement de l'investissement consenti par la Commune de Leysin pour le Collège Le Suchet si aucune décision ne devait intervenir d'ici à l'été 2017 avec présentation d'un préavis au Conseil Intercommunal pour décision.
- 2. de maintenir la participation actuelle aux frais de repas et de favoriser la fréquentation des différents réfectoires et restaurant scolaires.
- 3. d'offrir un abonnement annuel « Mobilis » à tous les élèves dans la mesure où un éventuel changement de tarif n'excède pas 15% du coût effectif actuel de l'abonnement annuel « 6 zones », avec nouvelle évaluation en cas d'indexation conséquente.
- 4. d'adopter les montants forfaitaires par élève, décrits ci-dessus, pour les activités en question.
- 5. d'offrir la gratuité des infrastructures scolaires aux associations ou aux particuliers qui proposent une activité dans le cadre du programme parascolaire établit par le Comité de direction.

Approuvé par le comité de direction dans sa séance du 10 mai 2017.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :

Eric Barroud

Micheline Nauer

La Secrétaire :